

**ACCUEIL DES ENFANTS MOINS DE 3 ANS
DES PROFESSIONNELS INDISPENSABLES A LA GESTION DE LA CRISE
DU 6 AU 23 AVRIL 2021**

Les annonces du gouvernement du mercredi 31 mars 2021, nous obligent à modifier les conditions d'accueils sur les structures d'accueil du jeune enfant.

1/ Les inscriptions sont proposées uniquement pour les professionnels indispensables à la gestion de la crise.

2/ Accueil des enfants inscrits en contrat régulier sur La crèche Des Elfes, Des Sylphides ou des Lutins.

Capacité d'accueil limité

Accueil réservé aux enfants des personnels prioritaires.

Justificatifs

Pour que votre enfant puisse être accueilli, il faut fournir un justificatif employeur :

- Professionnel prioritaire : attestation professionnelle de moins d'un mois ou dernier bulletin de salaire
- Conjoint : attestation de non-télétravail

Vous trouverez ci-après, la liste des professions prioritaires.

Nous insistons sur le fait que chacun des parents doit fournir un justificatif pour que la demande soit traitée.

3/ confirmation de l'inscription

Le coupon d'inscription est à envoyer sur le mail des crèches : creche.sylphides.barentin@orange.fr ou creche.elfes.barentin.@orange.fr ou à donner sur la structure.

COUPON D'INSCRIPTION :

Nom Prénom de l'enfant

Crèche ou est déjà inscrit l'enfant :

LISTE DES PROFESSIONS INDISPENSABLES ET PRIORITAIRES A LA GESTION DE CRISE SANITAIRE

PROFESSIONS INDISPENSABLES

- Services de l'Etat
- Personnels des agences régionales de santé (ARS) et des préfectures chargées de la gestion de l'épidémie
- Agents du ministère des solidarités et de la santé chargés de la gestion de l'épidémie

- Professionnels de santé libéraux
- Médecins
- Sages-femmes
- Infirmières
- Ambulanciers
- Pharmaciens
- Biologistes

- Tous les Personnels des établissements de santé

- Tous les personnels des établissements sociaux et médico-sociaux suivants
- EHPAD et EHPA (personnes âgées)
- Etablissements pour personnes handicapées
- Services d'aide à domicile
- Services infirmiers d'aide à domicile
- Lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé
- Nouveaux centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus
- Etablissements d'accueil du jeune enfant et maisons d'assistants maternels maintenus ouverts

PROFESSIONS PRIORITAIRES

- Professionnels de sécurité publique, police, gendarmerie, armée, pompiers
- Professionnels de commerces alimentaires, banques, stations-services ou de distribution de la presse.
- Personnel municipal nécessaire à la gestion de la crise.